



Litige pompe à chaleur avec le voisin

Par **Bidal**, le **26/01/2010** à **15:18**

Bonjour,
Ayant fait installer (le 19/02/2009) une pompe à chaleur pour contribuer à l'économie d'énergie, qui est recommandé et financé en parti par l'état. Trois semaines plus-tard le voisin c'est plaint du bruit de la pompe à chaleur et depuis il y a courrier sur courrier, et menace de poursuite devant les tribunaux et ce voisin a porté plainte à la mairie si bien que M. le maire m'a interdit de faire fonctionner la pompe à chaleur.
M. le Maire et mon installateur de la machine PAC cherche une solution a ce problème, mais l'installateur m'a dit que s'il fallait déplacer la PAC et que son patron ne serait pas d'accord pour payer les frais ceux-ci seront a ma charge.
Question: je ne pense pas que les frais soient à ma charge car c'est a l'installateur de connaitre les normes d'implantation de ces PAC et non au client qui n'a pas de compétence en la matière.
Avez-vous des informations à ce sujet, bien aimable à vous pour les renseignements.
Cordialement